

C3563

Salima Moyard
Députée
Ch. des Mésanges 5
1212 Grand-Lancy

GRAND CONSEIL			
Expédié le: 30.5.2016	Session GC: 2-5-6.2016		
Président	<input checked="" type="checkbox"/>	Députés (100)	<input checked="" type="checkbox"/>
Correspondance GC	<input checked="" type="checkbox"/>	Bureau	<input checked="" type="checkbox"/>
Secrétariat	<input type="checkbox"/>	Chefs de groupe	<input checked="" type="checkbox"/>
Commission:			
Objet:			
Copie à:			

Par courriel

Monsieur
Jean-Marc Guinchard
Président du Grand Conseil

Madame Maria Anna Hutter
Sautier du Grand Conseil

Secr. général du Grand Conseil
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
1204 Genève

Lancy, le 30 mai 2016

**Concerne : Démission temporaire du Bureau du Grand Conseil
en guise de remplacement longue durée
(ou comment faire compliqué quand on pourrait faire simple...)**

Monsieur le Président, cher Jean-Marc,
Madame le Sautier, chère Maria-Anna,

C'est avec une certaine tristesse et, je l'avoue, quelque perplexité quant au fonctionnement de notre Grand Conseil, que je me vois contrainte aujourd'hui de présenter ma démission du Bureau du Grand Conseil au titre de représentante du groupe socialiste.

J'attends en effet un deuxième enfant dans quelques semaines et me dois de suspendre mes activités tant professionnelles que syndicales et politiques pour terminer ma grossesse, actuellement source de fatigue et de douleurs diverses, dans de bonnes conditions.

Jusqu'ici, rien que de très banal. Mon remplacement en commission et en plénière peut être assuré par mon groupe politique, que je remercie ici de tout cœur. Des remerciements tout particuliers vont également de ma part à nos trois suppléantes et suppléants.

Il en va tout autrement de mon poste au Bureau. A la différence du règlement d'application de la loi vaudoise sur le Grand Conseil qui prévoit (art. 19, al. 2) qu' « en cas d'absence prolongée d'un membre du Bureau, le groupe politique dont il est issu peut proposer un remplaçant pour la durée de l'absence », notre chère LRGC ne contient aucune disposition de ce genre.

Pour respecter la loi, c'est donc par une démission formelle, suivie de l'élection – tout aussi formelle – d'un nouveau représentant socialiste au Bureau pour quelques mois que je suis contrainte d'organiser ce qui n'est somme toute qu'un simple remplacement durant mon congé maternité de 16 semaines.

A mon retour, je n'aurai d'autre choix que de demander au Grand Conseil et à mes 99 collègues de faire l'exercice en sens inverse. Avouez que cela peut soulever quelque étonnement... !

J'espère vivement – et les en prie d'avance – qu'à ce moment-là, ils m'accorderont une nouvelle fois leur confiance par deux fois déjà témoignée, en me réélisant comme représentante socialiste au Bureau. La question de fond reste néanmoins entière : est-ce bien la manière la plus rationnelle et pragmatique de faire face à des absences de quelque durée, qui peuvent être comme ici synonyme de maternité (trop rare dans ce Grand Conseil !), mais aussi malheureusement de maladie ou d'accident qui peut frapper chaque député-e de cet hémicycle.

C'est donc avec regret que je vous prie de prendre acte de ma démission du Bureau du Grand Conseil pour la fin de cette session, soit au terme de notre séance du vendredi 3 juin à 18h.

Je me réjouis néanmoins de vous retrouver dès janvier et vous souhaite dans l'intervalle le meilleur pour vos travaux parlementaires, dans la sérénité, le respect mutuel et la qualité rhétorique des arguments présentés.

Tout en vous témoignant, Monsieur le président, cher Jean-Marc, Madame le Sautier, chère Maria-Anna, ainsi qu'à tous mes collègues député-e-s, l'assurance de mon amitié sincère, je vous prie d'agréer mes plus cordiales salutations.



Salima Moyard